

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
N° P.2098-LAS-187**

1. OBJET DU PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 29 novembre 2016 sur le premier projet de règlement P.2098-LAS-187, le conseil a adopté à sa séance du 5 décembre 2016 le second projet P.2098 LAS-187 intitulé « Second projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier les dispositions du plan d'aménagement d'ensemble de la zone H12-27 ».

Ce second projet de règlement vise à ajouter quatre (4) maisons de ville en réduisant le rapport bâtiment/terrain minimum applicable pour une habitation unifamiliale jumelée ou contigüe. Une disposition particulière est ajoutée afin d'assujettir l'émission d'un permis de construction à l'inscription de servitudes de passage et d'infrastructures souterraines.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ces demandes peuvent provenir des personnes intéressées de la zone concernée H12-27 et des zones contiguës H12-47, H12-68, P12-63, P12-26, H12-25, C12-24, H12-58 et P12-09.

Ces dispositions sont réputées constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à la zone concernée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toutes zones contiguës d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la secrétaire d'arrondissement au plus tard le 13 janvier 2017 à 12 h;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

3. PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la secrétaire d'arrondissement, 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

4. ABSENCE DE DEMANDES

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

5. DESCRIPTION DES ZONES ET CONSULTATION DU PROJET

Le second projet de règlement ainsi que les plans de zonage peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau. Le présent avis est également disponible sur le site Internet de la ville de Montréal à l'adresse : ville.montreal.qc.ca, en cliquant sur « Avis publics ».

DONNÉ À LASALLE, ce 5 janvier 2017.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement

TO INTERESTED PERSONS HAVING THE RIGHT TO SIGN AN APPLICATION FOR APPROVAL BY REFERENDUM

**SECOND DRAFT BY-LAW
NO. P.2098-LAS-187**

1. PURPOSE OF THE DRAFT AND APPROVAL BY REFERENDUM

Following the public consultation meeting held on November 29, 2016 on first draft by-law P.2098-LAS-187, Council adopted at its sitting of December 5, 2016 second draft by-law P.2098-LAS-187 entitled "Second draft by-law amending zoning by-law number 2098 so as to modify certain provisions of the overall development plan for zone H12-27."

This second draft by-law permits the addition of four (4) townhouses by reducing the minimum building/lot ratio applicable to semi-detached or adjoining single-family dwellings. A specific measure is added in order to subject the issuance of a construction permit to the registration of easements of passage and utility easements.

This second draft by-law contains provisions that could be the object of an application by interested persons in the zone concerned and contiguous zones such that a by-law that contains them be submitted for approval in conformity with the *Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities*.

An application relative to the provisions may originate from concerned zones H12-27 and contiguous zones H12-47, H12-68, P12-63, P12-26, H12-25, C12-24, H12-58 and P12-09.

These provisions are deemed to constitute a separate provision applying separately to each zone named. The purpose of an application is to submit the by-law containing this provision to the approval of those persons qualified to vote in the zone to which it applies and the contiguous zones from which a valid application is submitted with regards to the provision.

2. CONDITIONS FOR A VALID APPLICATION

To be valid, an application must:

- state clearly the provision to which it refers and the zone from which it originates;
- be received at the office of the Secretary of the Borough no later than January 13, 2017 at 12:00 p.m.;
- be signed by at least 12 interested persons in a zone in which there are more than 21 interested persons, or, in other cases, by a majority of the interested persons.

3. INTERESTED PERSONS

Information required to determine who are the interested persons having the right to sign an application and the manner in which a legal person may exercise the right to sign an application may be obtained at the office of the Secretary of the Borough, 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

4. ABSENCE OF APPLICATIONS

All provisions of the second draft by-law that are not subject to any valid application can be included in a by-law that will not require approval by eligible voters.

5. DESCRIPTION OF THE ZONES AND CONSULTATION OF THE DRAFT

The second draft by-law and zoning plans can be viewed at the office of the Secretary of the Borough, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours. The present notice is also available on the website of the Ville de Montréal at the following address: ville.montreal.qc.ca, by clicking on "Public Notices".

GIVEN AT LASALLE, this 5th day of January 2017.

Nathalie Hadida
Secretary of the Borough

